

DÉCISION DU MAIRE
(Prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° VILLE_2025DC105

OBJET : CONTRAT DE CESSION BD CONCERT A QUELQUES PAS DE L USINE

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020_DL053 du conseil municipal du 25 mai 2020, portant délégation du conseil municipal au maire,

CONSIDERANT que la ville de Corbas souhaite promouvoir les musiques actuelles et la bande dessinée dans le cadre de sa politique culturelle.

CONSIDERANT que dans ce cadre, la médiathèque municipale désire mettre en place un « BD-concert » en s'associant avec l'association Goneprod.

DECIDE :

ARTICLE 1 : De conclure, avec l'association Goneprod sise 28 rue Alfred de Musset à Villeurbanne 69100 un contrat de cession permettant aux deux parties de s'associer pour l'organisation d'un « BD-concert ».

ARTICLE 2 : : Ce « BD-concert », intitulé « A quelques pas de l'usine » s'adresse au grand public adulte et adolescent avec entrée libre ; il aura lieu le samedi 7 juin 2025 à 11h00 dans les locaux de la médiathèque municipale.

ARTICLE 3 : : Le règlement de la dépense de 1200 euros TTC s'effectuera au chapitre 011 fonction 313 compte 6288.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.